



CONVENTION IRSI : MODE D'EMPLOI

◆ Objectifs :

Comprendre la convention IRSI et les implications pour les professionnels

Connaitre les nouvelles dispositions appliquées depuis le 01/07/20

◆ Moyens et supports pédagogiques :

écran. Remise d'un support documentaire. Apports théoriques appuyés par des études de cas QCM en fin de formation.



Inter: 12/06/24 -14/10/24
Intra : sur demande

Pré-requis : Aucun



Carte S + Carte G CODE : COP-07

Public concerné :
La formation s'adresse aux syndics, gestionnaires de copropriété, services techniques....

Action de formation :
Cette formation valide 3h30 de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016,

Moyens de suivi de la formation :
En fin de journée, une évaluation à chaud est réalisée. Trois mois après, le stagiaire reçoit un questionnaire lui permettant d'évaluer son application pratique.

1. INTRODUCTION

Rappel des grands principes de la convention CIDRE
Pourquoi la nouvelle convention IRSI ?

2. UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE

Le champ d'application de l'IRSI
Les définitions conventionnelles
Les sinistres survenus à partir de juillet 2020
L'application pratique et chiffrée des dispositions

3. LA DESIGNATION ET LE ROLE DE L'ASSUREUR GESTIONNAIRE

Les modalités de désignation
Les exceptions pour les locaux privatifs occupés
Le rôle de l'assureur gestionnaire
Création d'un réputé garanti spécifique à la recherche de fuite

4. LA RECHERCHE DE FUITE (RDF)

Le principe
Les nouvelles mesures qui encadrent la recherche de fuites
Une nouvelle définition
Les notions de « investigations préalables » et de « situations de blocage »
Quid de l'indemnisation du passage en apparence ?
Une nouvelle hiérarchie de la prise en charge

Le mécanisme de l'assiette servant à la détermination de la tranche 1 ou 2
*Indemnisation et Recours des Sinistres Immeuble

5. QUELS INTERVENANTS CHEZ LES ASSUREURS ?

Intermédiaires, grossistes, compagnies, réassureurs et experts : Avec qui travaille-t-on ?

6 . LE SINISTRE PAS A PAS, RETOUR SUR QUELQUES NOTIONS

De la déclaration au règlement, le pas à pas du sinistre
Retour sur la prescription et la subrogation

Cas pratique IRSI

3 derniers exercices



Avantage « SAF » : Le "SAF" (service après-formation) permet au stagiaire de faire appel gratuitement, pendant une durée d'un an, au formateur pour toutes questions relatives à la formation suivie.
contact@immo-formation.fr



TOUT COMPRENDRE SUR LA DOMMAGES-OUVRAGES (DO—ASSURANCE)

◆ Objectifs :

Comprendre la réglementation en cours applicable en dommages-ouvrage.
Intégrer la jurisprudence récente pour mieux maîtriser la souscription des contrats.
Intégrer la gestion des sinistres amiables et contentieux

◆ Moyens et supports pédagogiques :

Animation par un expert en assurance.
Cours projeté sur écran.
Remise d'un support documentaire. Apports théoriques appuyés par des études de cas
QCM en fin de formation.



Inter: 27/06/24-2/10/24
Intra : sur demande

Pré-requis : aucun



Carte T

CODE : VTE-19

Public concerné :
Responsables de projets d'opération de construction, promoteurs, gestionnaires de sinistres ayant la connaissance des fondamentaux sur la responsabilité des constructeurs et la dommages-ouvrage et une première expérience professionnelle de la gestion des sinistres.

Action de formation :
Cette formation valide 7h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016.

Moyens de suivi de la formation :
En fin de journée, une évaluation à chaud est réalisée.
Trois mois après, le stagiaire

* Introduction

Définir la police dommages-ouvrage
Situer la gestion de la DO dans le temps
Les polices connexes à la DO (RCMO, TRC, CNR,...)

1. Les bases de la Dommages Ouvrage
La loi Spinetta – Principe de la DO
Les piliers de la DO : Solidité/Impropriété à la destination
Obligatoire/Pas obligatoire ?
Soumis/Non soumis ?
Quand souscrire/quand ne pas souscrire ?
Les éléments à fournir à l'assureur
Garantie de Parfait achèvement et Garantie de Bon Fonctionnement
Coûts/assureurs compétents/Points d'attention

2. Les particularités de la Dommages Ouvrage
Délais
Comment traiter les existants ?
La garantie des éléments dissociables à vocation de fonctionner
La garantie des éléments dissociables inertes
La notion d'EPERS
Les dommages intermédiaires
Les dommages évolutifs

Les immatériels consécutifs
Les dommages évolutifs

3. Régulariser pour une gestion des sinistres efficace et un bon rapport sinistres /primes
Choisir des entreprises assurées pour leurs activités déclarées
Fournir les attestations des constructeurs à la date de la DOC
Lever les réserves portées dans le rapport de fin de travaux du bureau de contrôle
Fournir le PV de réception, lever les réserves et fixer le coût définitif de la construction

4. Déclarer, gérer un sinistre
La déclaration amiable légale et conventionnelle
La gestion à l'ouverture du sinistre des refus de garantie
La mise en place de l'expertise contradictoire (les conventions)
Le règlement de l'indemnité due
La gestion des sinistres par le syndic de copropriété

5 Exercices pratiques et quizz
Clôture et évaluation de fin de formation



Avantage « SAF » : Le "SAF" (service après-formation) permet au stagiaire de faire appel gratuitement, pendant une durée d'un an, au formateur pour toutes questions relatives à la formation suivie.
contact@immo-formation.fr